



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VÉLIZY-VILLACOUBLAY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20260316-2185281-AR

Reçu en préfecture le 17/03/2026

Publié le : 17/03/2026

ARRÊTÉ N° ARR_2026_202

Objet : Autorisation de travaux relative à la modification des espaces promotionnels du mail, au rez-de-chaussée, pour l'aménagement d'un stand et d'une zone de restauration assise situés au Centre commercial L'Usine Mode & Maison - Route André Citroën à Vélizy-Villacoublay.

LE Maire de Vélizy-Villacoublay,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation,

VU l'arrêté du 25 juin 1980 modifié relatif à la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public,

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité,

VU l'arrêté n° 2020-335 en date du 30 juin 2020, portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Pierre Testu, Adjoint au Maire, dans les domaines de la sécurité,

VU le procès-verbal n° 54593 de la Sous-Commission Départementale de sécurité du 12 avril 2019 relatif à la définition des zones d'animation du mail, de la partie existante.

VU le procès-verbal n° 64257 de la Sous-Commission Départementale de sécurité du 13 mai 2022 relatif à la modification des zones d'animation du mail et le déplacement du kiosque d'accueil

VU la demande d'autorisation de travaux n° 78 640 26 VV 047 du 12 décembre 2025 portant sur un Établissement Recevant du Public (E.R.P.),

CONSIDÉRANT l'avis favorable émis par la Sous-Commission Départementale d'Accessibilité, lors de son procès-verbal n° Vélizy-AT-25VV 047 du 24 février 2026,

CONSIDÉRANT l'avis favorable émis par la Sous-Commission Départementale de Sécurité, lors de son procès-verbal n° 75824, en date du 29 janvier 2026,

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr

ARRÊTE

Article 1 : l'autorisation de travaux relative à la modification des espaces promotionnels du mail, au rez-de-chaussée, pour l'aménagement **d'un stand et d'une zone de restauration** assise, situés au Centre commercial L'Usine Mode & Maison - Route André Citroën à Vélizy-Villacoublay est **ACCORDÉE** en application des articles L 111-8 et R 111-19-13 à R 111-19-15 du Code de la Construction et de l'Habitation (C.C.H.),

L'exploitant **devra respecter la prescription** du procès-verbal de la Sous-Commission Départementale de Sécurité et de la Sous-Commission Départementale d'Accessibilité et se conformer à la réglementation en vigueur.

Article 2 : la présente décision ainsi que les annexes sont notifiées à l'exploitant dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet.

Article 3 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr

Article 4 : Madame la Directrice générale des services de la Commune de Vélizy-Villacoublay est chargée de l'exécution du présent arrêté.

À Vélizy-Villacoublay, le 13 mars 2026



Pour le Maire, par délégation,

Pierre Testu
11^{ème} Adjoint chargé de la Sécurité,
de la prévention et du Quartier Vélizy-Bas